

NN 07-2022 • 12 avril

# ÉLECTION DÉLÉGUÉS BPCE MUTUELLE

UN BILAN DONT NOUS SOMMES FIER... ET DEMAIN DES INNOVATIONS

## Demain, une nouvelle surcomplémentaire proposée par BPCE Mutuelle

Il y a quinze ans, en 2007 pour être précis, le Groupe BPCE a créé un contrat surcomplémentaire à adhésion volontaire nommé *Santé Plus*. L'idée était d'offrir, aux salariés qui le souhaitaient, la possibilité d'accéder à des garanties supplémentaires à notre Contrat Groupe National, moyennant une cotisation majorée...

BPCE Mutuelle proposera courant 2022 une surcomplémentaire interne supérieure en termes de garanties et moindre côté prix ! Chacun s'y retrouvera.

### ■ Santé Plus... drôle de montage

La raison nous échappe aujourd'hui, mais les dirigeants du Groupe de 2007 ont utilisé un drôle de montage pour mettre en place ce contrat de la surcomplémentaire *Santé Plus*. C'est un courtier qui est titulaire du contrat, un assureur privé qui « assure » le risque et BPCE Mutuelle qui prend en charge la gestion au quotidien ! Tant de protagonistes impliquent que chacun prélève sa « commission », payée in-fine par l'adhérent...

BPCE Mutuelle doit apporter une réponse à cette situation : ce sera effectif courant 2022 !

### ■ Santé Plus, des contrats peu clairs

Dans les faits, *Santé Plus* n'est pas un contrat mais cinq ! Chacun d'eux porte des garanties différentes, avec des niveaux de remboursement différents et même une fiscalité différente en fonction du caractère responsable ou non de chaque contrat... Difficile donc de bien s'y retrouver et d'être certain d'adhérer au bon contrat. Quant au coût mensuel de ces garanties supplémentaires, c'est également le grand écart, entre 6,80€ et 20,18€ pour un assuré...

BPCE Mutuelle doit apporter une réponse à cette situation : ce sera effectif courant 2022 !

### ■ Santé Plus attire moins

Indéniablement, au fil des années, des adhérents (surtout dans les régions où les frais de santé sont les plus chers) ont apprécié le service rendu. A fin février, plus de 6200 adhérents souscrivaient encore à *Santé Plus*. Mais entre le coût de ces contrats complémentaires, la difficulté souvent à s'y retrouver dans les prestations servies et l'amélioration constante du Contrat Groupe National BPCE Mutuelle, *Santé Plus* attire moins. En un an, il faut constater une perte de 400 bénéficiaires...

BPCE Mutuelle doit apporter une réponse à cette situation : ce sera effectif courant 2022 !

### ■ L'engagement BPCE Mutuelle

C'est pourquoi, sous l'impulsion des élus du Syndicat Unifié-Unsa siégeant à BPCE Mutuelle, nous engagerons, dès les prochaines semaines, les travaux de mise en œuvre d'un nouveau dispositif surcomplémentaire à adhésion volontaire.

Le but est simple : vous proposer des garanties complémentaires vraiment utiles, faciles à comprendre et surtout au meilleur prix, grâce notamment à la suppression des intermédiaires du dispositif *Santé Plus* actuel qui gonflent la facture...

**Au Syndicat Unifié-Unsa, notre volonté historique est de toujours avancer pour innover sur les prestations et services proposés aux actifs et aux retraités.**

**Une certitude, avec l'offre surcomplémentaire BPCE Mutuelle annoncée pour 2022, chacun s'y retrouvera, en termes de garanties comme de coût !**

**VOTEZ POUR DES CANDIDATS QUI DÉFENDENT LES VALEURS MUTUALISTES ET SOLIDAIRES, VOTEZ SU-UNSA !**

Le scrutin est ouvert jusqu'au 15 avril minuit.  
Pour voter maintenant :

- clique **ICI**
- ou
- scanne =>



Identifiant non reçu ou égaré ?  
⇒ Assistance 24/24 : **02 96 50 80 50**